

Cursus Danse (classique et jazz)

a/ Le cycle 1

Le premier cycle doit comporter tous les aspects de la pratique chorégraphique adaptés à l'âge et au degré d'apprentissage des élèves.

Objectifs

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Initiation aux humanités chorégraphiques par la découverte des oeuvres
- Introduction d'une pratique d'évaluation partagée entre élèves.

Contenu

Durée : de 3 à 5 ans à partir de l'âge de 8 ans.

- 1ère année : 2 x 1h ; 2ème année 2 x 1h15 ; 3ème et 4ème année 2 x 1h45 (idéalement en fonction des effectifs).
- 45 minutes de formation musicale danse (dispositif adapté pour les musiciens).
- Participation aux spectacles et projets d'élèves obligatoire ainsi qu'aux diverses actions menées par le conservatoire.

Evaluation finale

Les équipes d'enseignants, dans leur préparation aux épreuves, s'appuient sur les vidéogrammes « épreuves de danse » élaborés chaque année par les inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle – spécialité danse - de la Direction Générale de la Culture Artistique (DGCA).

Il est proposé que les élèves en 3ème année du cycle 1 se présentent face au jury extérieur pour avoir des retours ou valider leur fin de cycle. Les élèves se présentent deux par deux sur la variation imposée.

- UV Technique (une présentation de classe + une variation imposée)
- UV Formation musicale danse (contrôle continu)

La validation de l'ensemble de ces éléments, plus les moments d'autoévaluation et d'évaluation réciproques, délivrera l'attestation de fin de 1er cycle chorégraphique.

Contrôle en cours de cycle 1 - 1ère et 2ème année :

Une chorégraphie proposée par le professeur avec un moment d'expression propre à l'élève (improvisation ou composition), est présentée devant l'équipe pédagogique et les élèves en COP. C'est un moment d'échange pour faire un point sur la progression de l'élève et porter un regard extérieur pour lui donner des pistes de travail.

b/ Le cycle 2

Le second cycle est l'occasion de travailler sur des coordinations plus complexes. Les éléments assimilés en premier cycle de façon isolée sont consolidés et réunis. On attend des élèves une plus grande précision, plus de rapidité dans leur compréhension, plus de recul sur leur travail et aussi plus d'autonomie. Enfin, on

encourage chacun à se construire progressivement une identité chorégraphique, que ce soit dans les ateliers de recherche ou dans les compositions personnelles.

Objectifs

- Appropriation de la danse comme langage artistique
- Consolidation des humanités chorégraphiques par la familiarisation avec les œuvres
- Approfondissement à l'improvisation et à la composition
- Développement de la capacité à analyser sa danse et celle des autres.

Contenu

À partir de 11 ans, durée : de 3 à 5 ans selon la progression de l'élève

- 1ère année : 2 x 1h45 ; 2ème année 2 x 1h45 ; 3ème et 4ème année 2 x 2h (idéalement en fonction des effectifs)
- Participation aux spectacles d'élèves
- Cours d'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD).

Evaluation finale

Les équipes d'enseignants, dans leur préparation aux épreuves, s'appuient sur les vidéogrammes « épreuves de danse » élaborés chaque année par les inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle – spécialité danse - de la DGCA.

Les élèves en 3ème année du cycle 2 se présentent face au jury extérieur pour avoir des retours. Le jury, avec l'accord des enseignants, estime l'élève prêt, de le faire passer dans le cycle supérieur. Sinon, il poursuivra la progression dans son cycle et ira en 4e année. Les élèves se présentent seuls.

Le BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV technique (une présentation de classe + une variation imposée + une composition personnelle)
- UV d'humanités chorégraphiques (AFCMD).

La validation de cette UV technique, plus les moments d'autoévaluation et d'évaluation réciproques, délivrera le Brevet d'Études chorégraphiques.

- Contrôle en cours de cycle 2 - 1ère et 2ème année :

Une chorégraphie (Possibilité de passer par 2 ou seul, selon le choix de l'élève) proposée par le professeur avec un moment d'expression propre à l'élève (improvisation ou composition), est présentée devant l'équipe pédagogique et les élèves en COP. C'est un moment d'échange pour faire un point sur la progression de l'élève et porter un regard extérieur sur le travail de l'élève pour lui donner des pistes de travail.

c/ Le cycle 3

Le Cycle 3 conduit au Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

Que le cursus soit à finalité amateur ou professionnel, il est construit de manière à ce que l'élève finalise sa progression avec une connaissance du patrimoine culturel

chorégraphique. Il nous importe également qu'il ait des pistes sur ce qui le définit en tant que danseur : ses qualités et ses points forts afin qu'il puisse se situer au sein de sa pratique et exercer son regard critique. En somme, de laisser entrevoir l'artiste, amateur ou non, qu'il va devenir.

Nous abordons aussi des points plus fins et mettons l'accent sur le ressenti.

Objectifs

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité
- Capacité opérationnelle d'auto-évaluation.

Contenu

À partir de 14 ans, durée : De 2 à 5 ans.

- 6h réparties en 3 cours hebdomadaires.
- Culture chorégraphique à raison de 21h par an.
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves obligatoire.

Evaluation finale

Le diplôme CEC (Certificat d'Étude chorégraphique) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV technique comprenant :
 - Présentation d'un travail collectif
 - Présentation individuelle de la variation imposée dans la discipline considérée
 - Composition individuelle du candidat
- UV humanité chorégraphique : Culture Chorégraphique et AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé).

Pour valider un UV, il est nécessaire de suivre 2 années de formation (soit 40h).

L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu. Au-delà de 2 absences par an, l'élève ne peut valider son UV.

d/ Le cycle menant au diplôme national

Ce cycle débouche sur le Diplôme National d'Études Danse (D.N.E.D.).

L'entrée est soumise à un examen organisé généralement en même temps que les examens de fin de cycle.

Objectifs

Ce cycle vise à l'acquisition de connaissances et compétences couvrant l'activité chorégraphique dans sa globalité en vue d'une validation du diplôme national

d'études de danse dans deux options distinctes : **Interprétation chorégraphique et Humanités chorégraphiques.**

L'accès peut se faire à l'issue du second cycle ou en cours de troisième cycle.

Il est soumis à un examen d'entrée comprenant :

- Une variation imposée
- Une composition personnelle
- Un entretien de motivation
- Résumé de leur projet professionnel.

Contenu

Durée : De 2 à 5 ans

- 6h de pratiques réparties en 3 cours hebdomadaires de 2h
- 1 cours complémentaire dans l'autre esthétique chorégraphique
- 2 modules complémentaires (AFCMD et culture chorégraphique) si non validés
- Stages et Master class
- Ensemble Chorégraphique (E. Cho)
- Pratique créative obligatoire.

Evaluation finale

Un examen de fin de cycle délivre l'UV de la discipline.

Le diplôme DEC (Diplôme d'Étude Chorégraphique) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV Dossier personnel
- UV technique comprenant :
 - Présentation individuelle de la variation imposée dans la discipline considérée.
 - Composition individuelle du candidat ou collective en fonction de l'option.
- UV humanité chorégraphique : Culture Chorégraphique et AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé)

Pour valider l'UV, il est nécessaire de suivre 2 années de formation (soit 40h).

L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu. Au-delà de 2 absences par an, l'élève ne peut valider son UV.

- Une UV complémentaire au choix, portant sur les enseignements complémentaires abordés tout au long du cursus : improvisation, composition pour d'autres danseurs, disciplines chorégraphiques complémentaires...

e/ Les parcours programmes

Selon ses capacités, l'établissement peut organiser une offre de cours ou d'ateliers permettant de répondre à des besoins divers, par exemple :

- **Parcours ouverture** pour les adultes souhaitant aborder tardivement une pratique de danse,
- **Parcours pratique** continuée pour les élèves ayant achevé leur cursus et souhaitant poursuivre une activité de danse,
- **Parcours scénique** à travers un groupe chorégraphique porté par l'établissement permettant une expérience pratique de la scène (invitations de chorégraphes, créations collectives, reconstructions d'œuvres du patrimoine)